



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°RM-1000-055 du 26 novembre 2025 portant composition des membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, session 2026

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratifs de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2026 est fixé conformément à l'article 3 de cet arrêté ;

Article 2

Le calendrier de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure :

- L'épreuve d'admissibilité aura lieu le lundi 09 février 2026 ;
- Le jury d'admissibilité se réunira le mardi 17 février 2026 ;
- Publication des résultats d'admissibilité, le mardi 17 février 2026 ;
- L'épreuve d'admission aura lieu le jeudi 19 mars 2026 ;
- Publication des résultats d'admission, le jeudi 19 mars 2026.

Article 3

La composition du jury est la suivante :

Président : Monsieur Philippe MICHELI, secrétaire général de l'académie de Mayotte,

Vice-président : Monsieur Éric GAUCI, proviseur adjoint au LPO de Dembéni,

Membres du jury :

- Madame Chantal BALLAGER, responsable GRH de proximité au rectorat de Mayotte,
- Madame Boussaïna YOUSFI, principale au collège de Sada.

Article 4

Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice,
La rectrice
Valérie DEBUCHY

